



REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DES FINANCES

## AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

# ARSM



## SITUATION DES SFD

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2020**

## Table des matières

Principaux agrégats	3
SFD en activité	4
Membres, Bénéficiaires ou Clients	5
Dépôts	6
Crédit	7
Normes prudentielles	8
Limitation des risques auxquels est exposée une institution	8
Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature	8
Ratio de limitation des prêts aux dirigeants et personnes apparentées	8
Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature	9
Norme de liquidité	9
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	10
Norme de capitalisation	10
Limitation des prises de participation	11
Financement des immobilisations	11
Indicateurs de performance financière	12
Rentabilité des fonds propres	12
Rendements sur actifs	12
Autosuffisance opérationnelle	12
Marge brute	12
Coefficient d'exploitation	13
Répartition des SFD par région au 30 mars 2020	14

## Principaux agrégats

Sociétariat

**319 721**

Membres, Clients ou Bénéficiaires

Encours de crédit

**36,441**

milliards

Encours de dépôts

**23,985**

milliards

Portefeuille à risque

Taux de créances en souffrance

**13,87%**

Fonds propres

**17,722** milliards

Points de service

**149** points de service

## SFD en activités

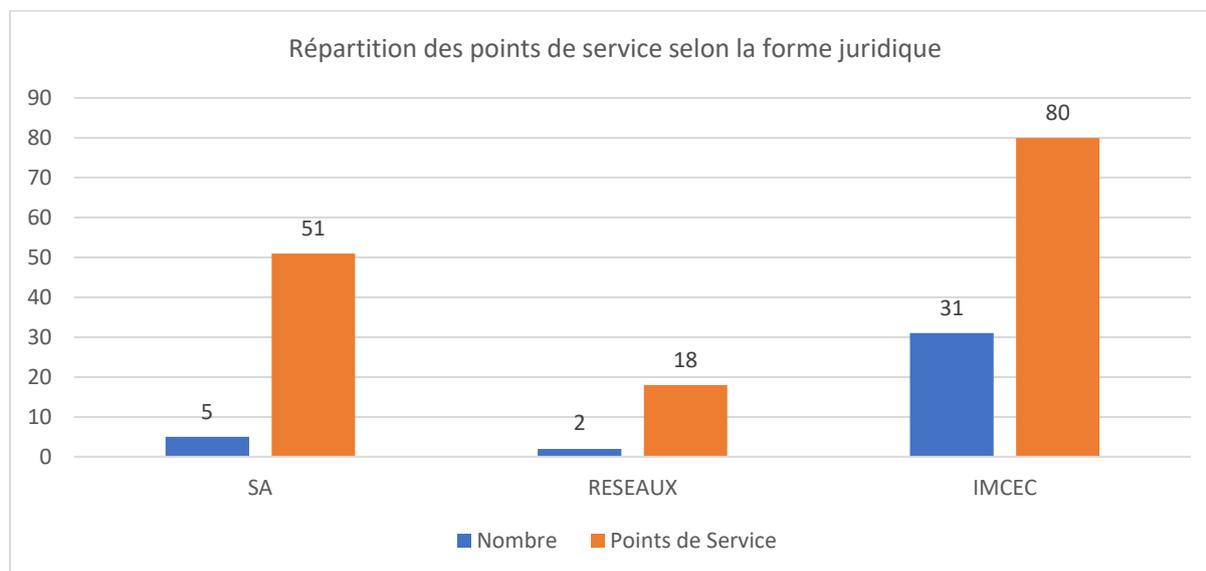
Le secteur de la Microfinance, au 1er trimestre 2020 compte trente-huit (38) SFD dont trente-trois (33) Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (IMCEC) et cinq (5) Sociétés Anonymes (SA).

Parmi les IMCEC, on dénombre deux (2) réseaux, le Mouvement des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (MCPEC) et l'Union des Caisses Mutuelles du Niger (UCMN). Les deux (2) réseaux totalisent dix-huit (18) caisses de base.

La présente situation est établie sur la base des données de trente-trois (30) SFD, soit 79% des institutions du secteur. Les données antérieures de huit (8) SFD ont été reconduites en raison de la non transmission ou de la transmission tardive par ces SFD de leurs statistiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, exigibles le 30 avril 2020. Il s'agit de LINGUE, ASUSUN KEITA, ASUSU SA pour 2016, EMISKINI et KAANI pour 2017 ; MUTINCI, YAA CIKA, AGGIYA pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 ;

Les SFD dont les données sont prises en compte disposent de cent quarante-neuf (149) points de services répartis ainsi qu'il suit, selon la forme juridique et la taille.

**Graphique** : répartition des points de service selon la forme juridique.



Source : ARSM

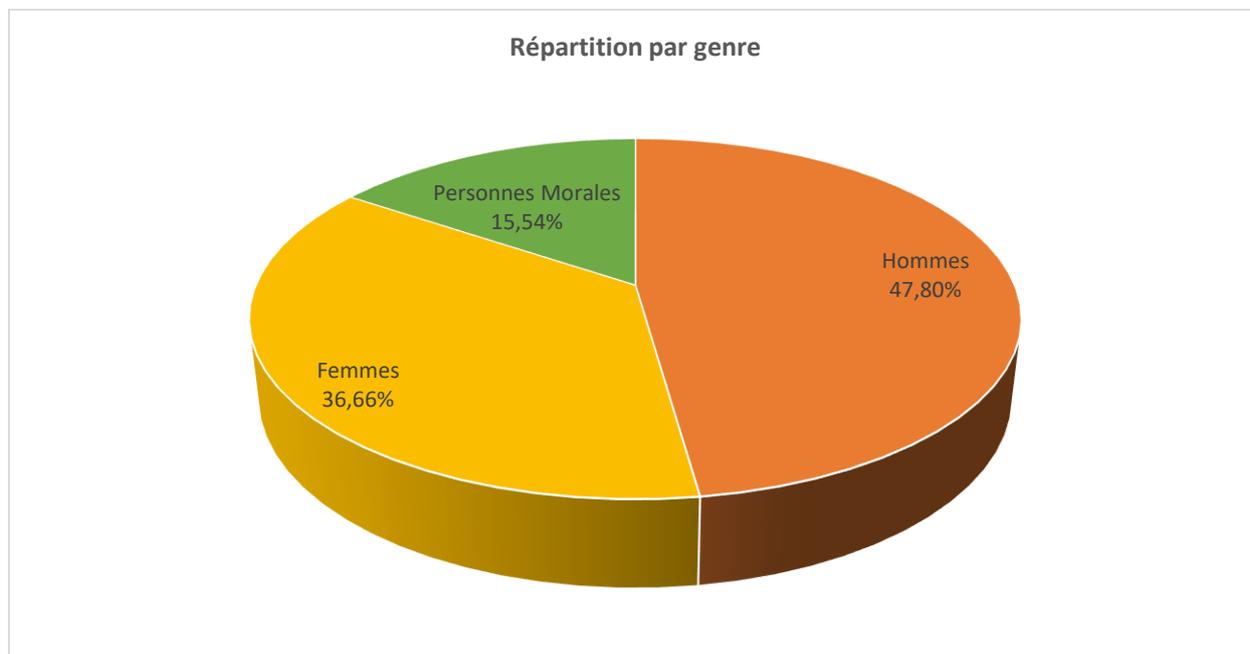
La répartition par forme juridique des SFD montre que les cinq (5) SA ont 51 points de services, soit 34% de l'ensemble du secteur (38 SFD). Les IMCEC isolées au nombre de 31, ont 80 points de services, soit 54% et les deux (2) réseaux avec leurs caisses de base, totalisent 18 points de services, soit 12%.

La répartition par taille des SFD montre que 81% des points de service sont détenus par les SFD de l'article 44 (51%) et ceux de grande taille (25%).

## Membres, Bénéficiaires ou Clients

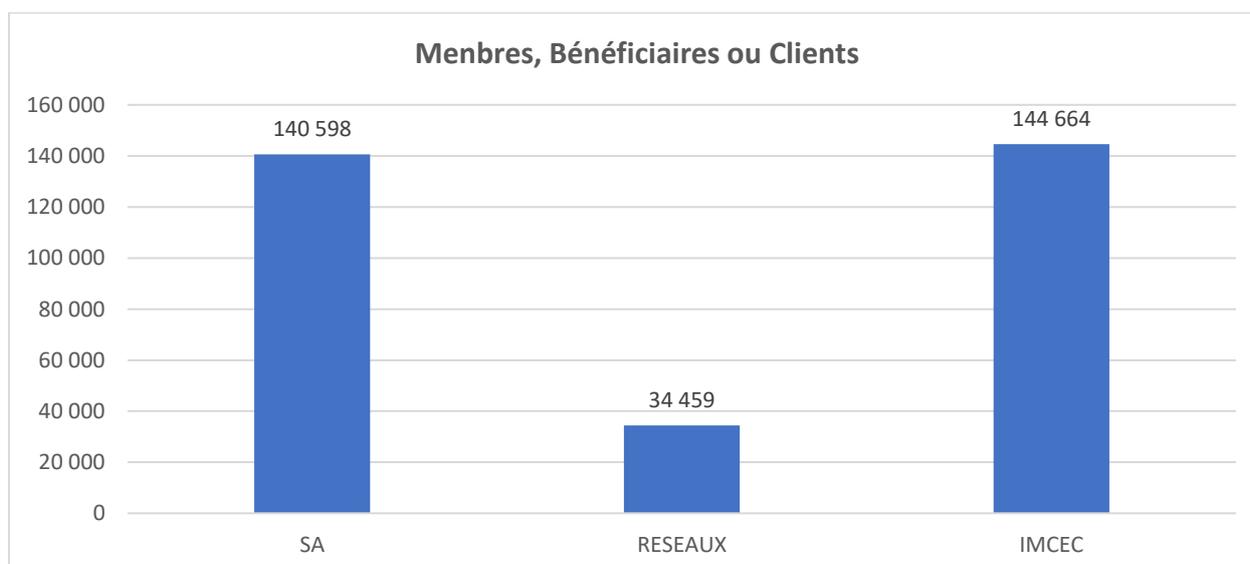
En termes de répartition par genre, les membres au 31 mars 2020 sont constitués de :

- 152 781 Hommes, soit 47,80% ;
- 117 239 Femmes, soit 36,66% ;
- 49 701 Personnes morales, soit 15,54%.



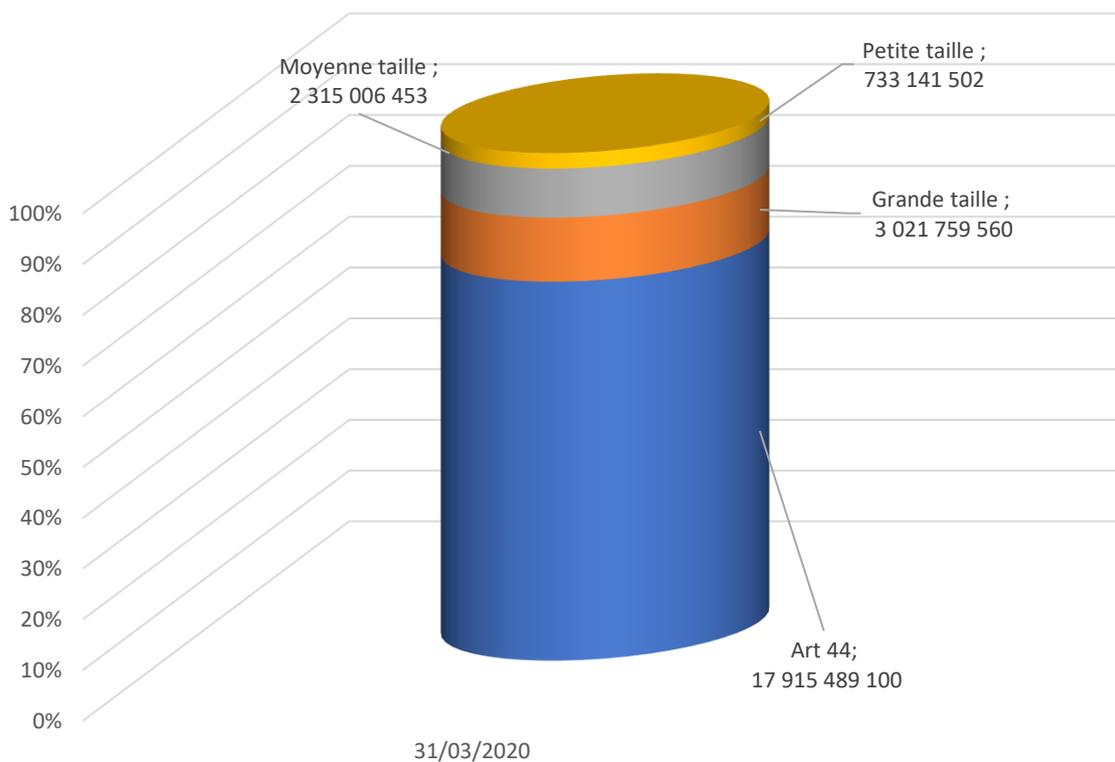
Ainsi, compte non tenu des membres des groupements, les hommes ont le plus bénéficié des services des SFD.

**Graphique :** répartition du nombre des membres selon la forme juridique



## Dépôts

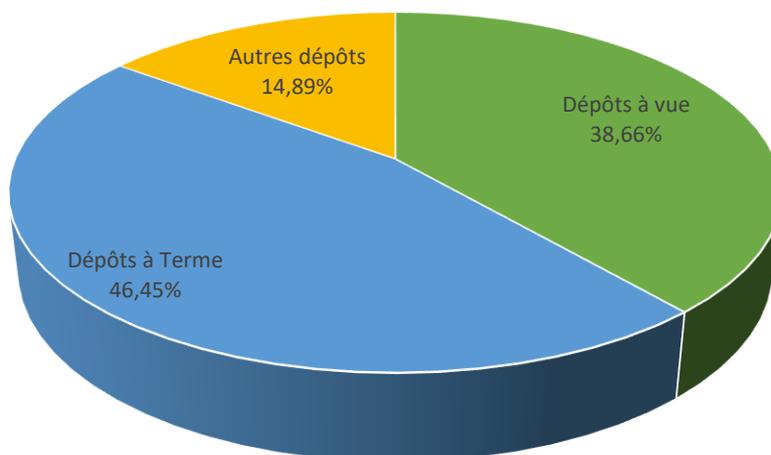
### Dépôts par taille de SFD en FCFA



### Répartition des dépôts par terme au 31/03/2020(en F CFA)

	Libellés	Montants	Pourcentage
1	Dépôts à vue	9 273 414 386	38,66%
2	Dépôts à Terme	11 141 444 540	46,45%
3	Autres dépôts	3 570 537 689	14,89%
	Total	23 985 396 615	100,00%

Source : ARSM

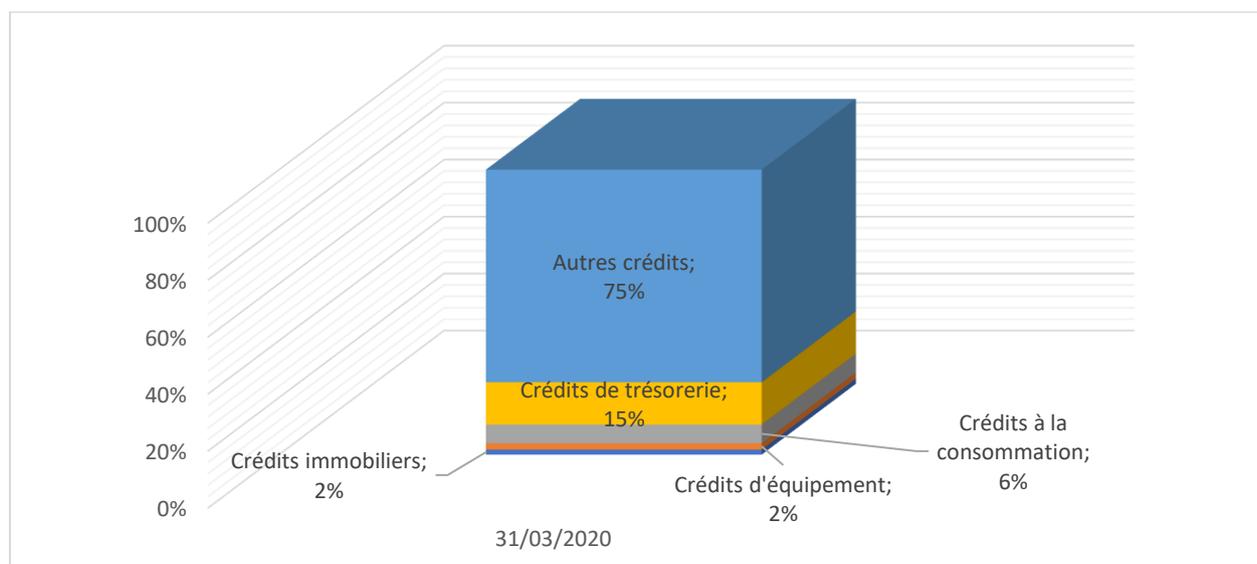


## Crédits

### Répartition des crédits octroyés selon l'objet

Le montant des crédits octroyés au 31/03/2020 ressort à 14 425 millions de F CFA. La répartition selon l'objet des crédits octroyés fait ressortir 2% pour l'immobilier ; 2% pour l'équipement, 6% pour la consommation, 15% pour la trésorerie et 75% pour les autres crédits

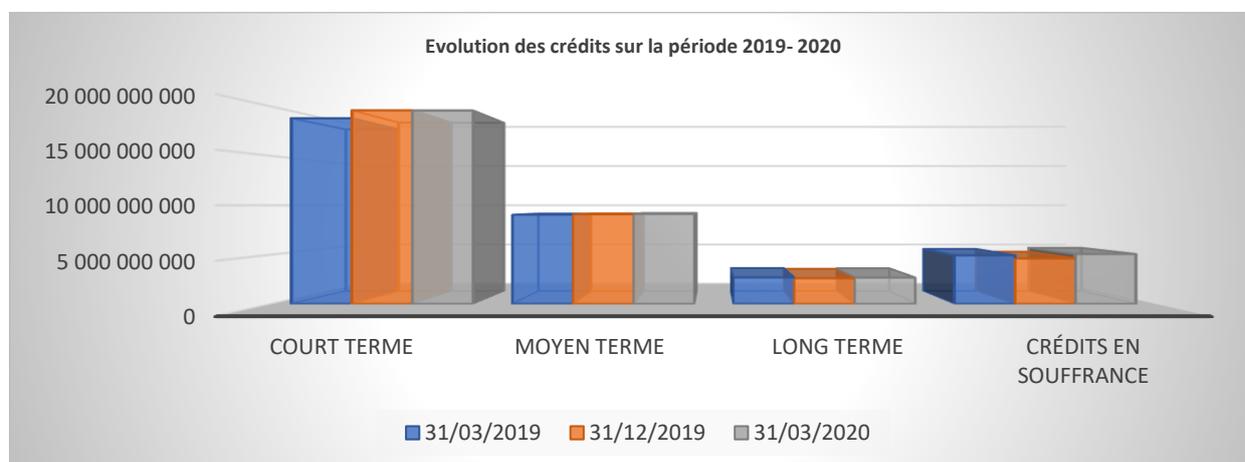
#### Graphique : Répartition des crédits selon l'objet



### Tableau N°13 : Evolution de l'encours de crédits

	31/03/2019	31/12/2019	31/03/2020
<b>Court terme</b>	18 818 867 020	19 619 047 203	19 597 371 631
<b>Moyen terme</b>	9 037 366 294	9 073 523 131	9 113 975 720
<b>Long terme</b>	2 687 552 177	2 605 994 780	2 672 635 043
<b>Crédits en souffrance</b>	4 929 772 635	4 609 203 580	5 056 791 857
<b>Encours Total</b>	35 473 558 126	35 907 768 693	36 440 774 251

Source : ARSM

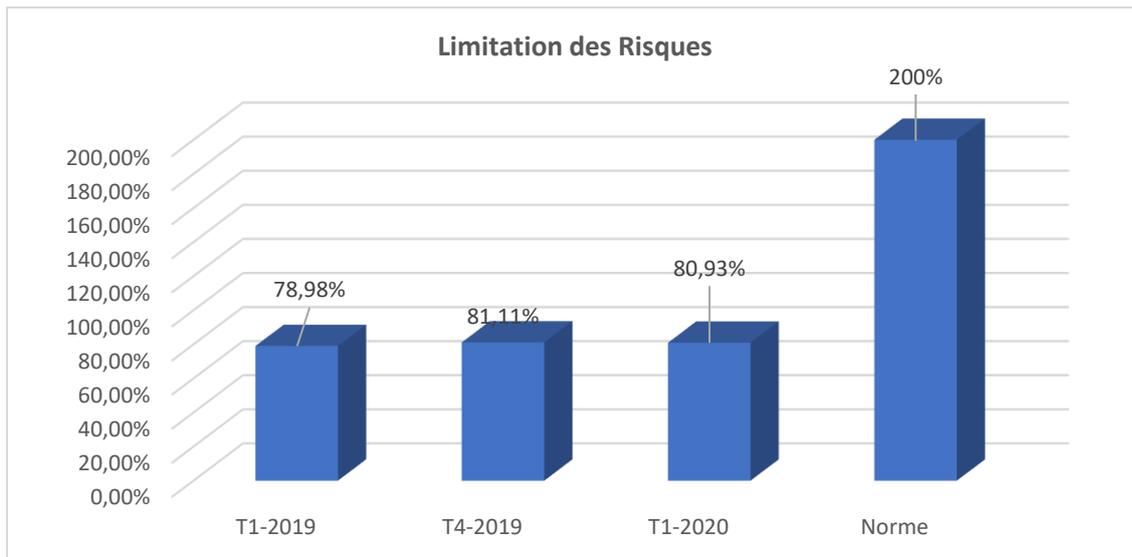


## NORMES PRUDENTIELLES

### Limitation des risques auxquels est exposée une institution

Les risques auxquels est exposé un SFD ne peuvent excéder le double de ses ressources internes et externes. La norme est de 200% maximum.

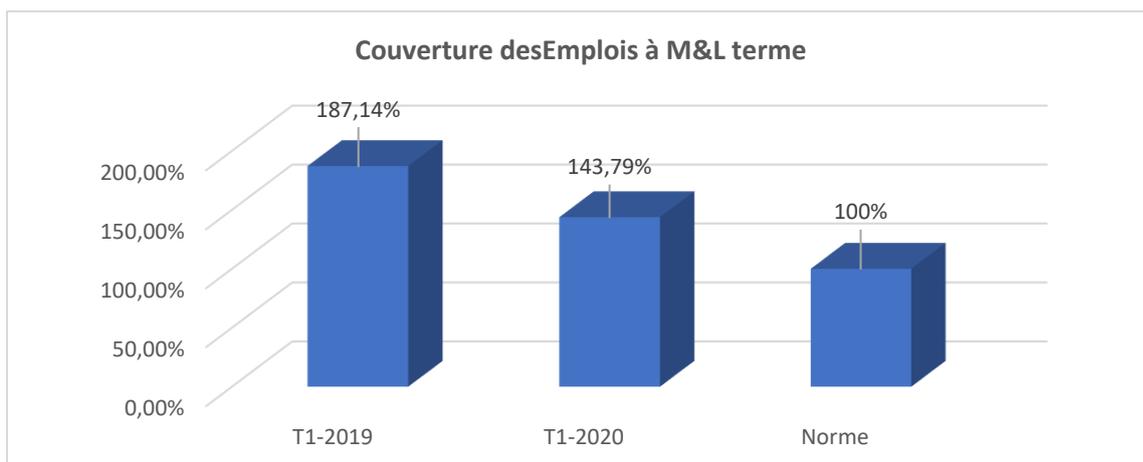
Ce ratio se situe à 80,93% au 31 mars 2020 ; 81,11% au 31 décembre 2019. Il était de 78,98% un (1) an plutôt. La norme est respectée. La moyenne sur la période est de 80,34%.



Tous les SFD respectent cette norme.

### Ratio de Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.

La norme est de 100% minimum et a pour objectif d'éviter une transformation excessive des ressources à vue et/ou à court terme en emplois à moyen et long terme. Au 1er trimestre 2020 ce ratio est de 143,79% contre 187,14% un an plus tôt.

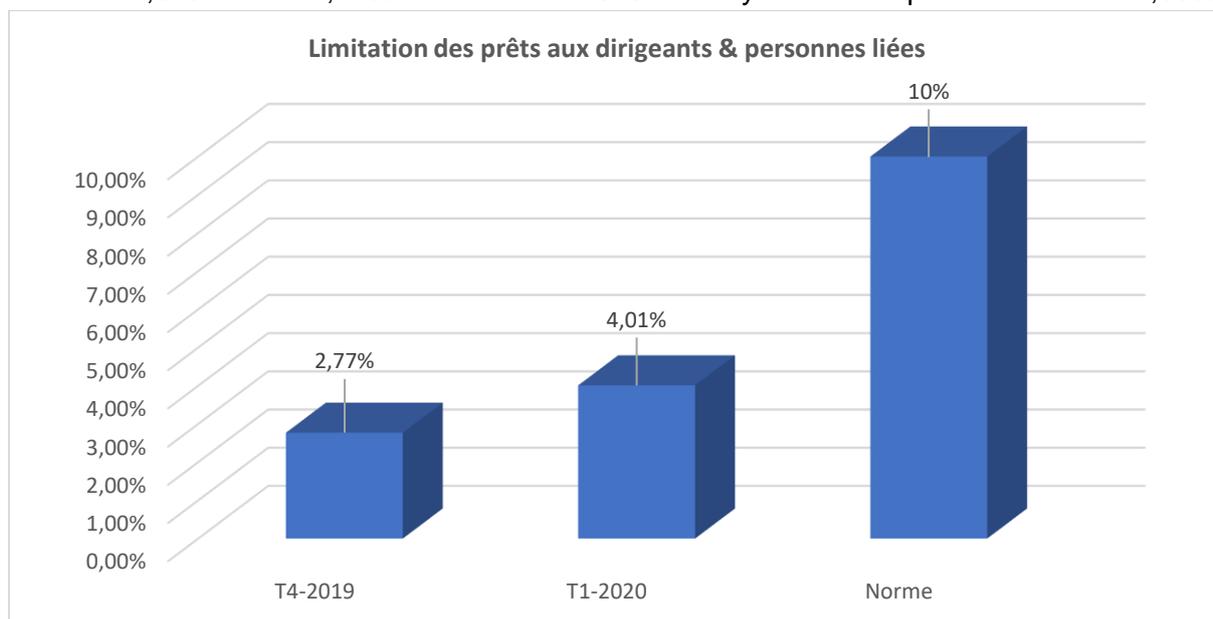


La moyenne sur la période ressort à 160,11% pour une norme de 100% minimum. Le secteur arrive à financer les actifs immobilisés par des ressources stables.

Cependant, treize (13) SFD n'ont pas respecté cette norme.

### Ratio de limitation des prêts aux dirigeants et personnes apparentées.

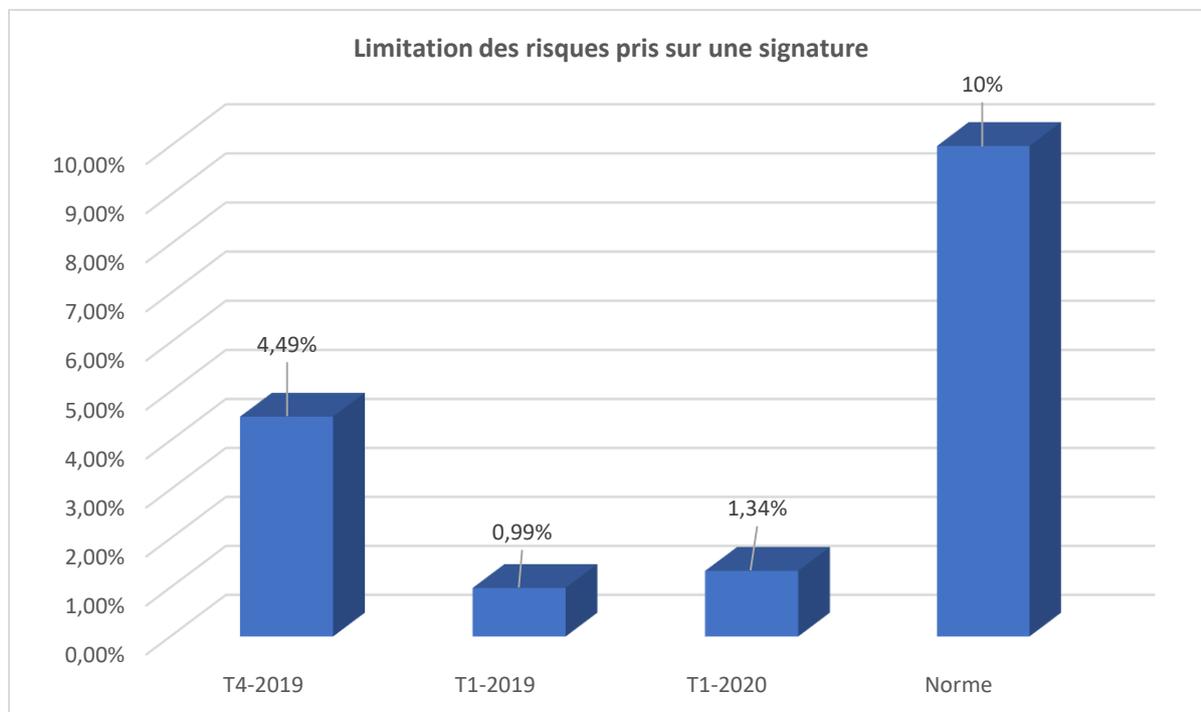
La norme est de 10% maximum et a pour objet de prévenir le risque de concentration des prêts et engagements par signature en faveur des dirigeants. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ce ratio ressort à 4,01% contre 2,77% en décembre 2019. La moyenne sur la période ressort à 4,09%.



Neuf (9) SFD ne respectent pas cette norme.

### Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature

La norme est de 10% maximum. Le ratio au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ressort à 1,34% contre 0,99% en fin décembre 2019 et 2,09% un an plutôt. La moyenne sur la période ressort à 1,47%.

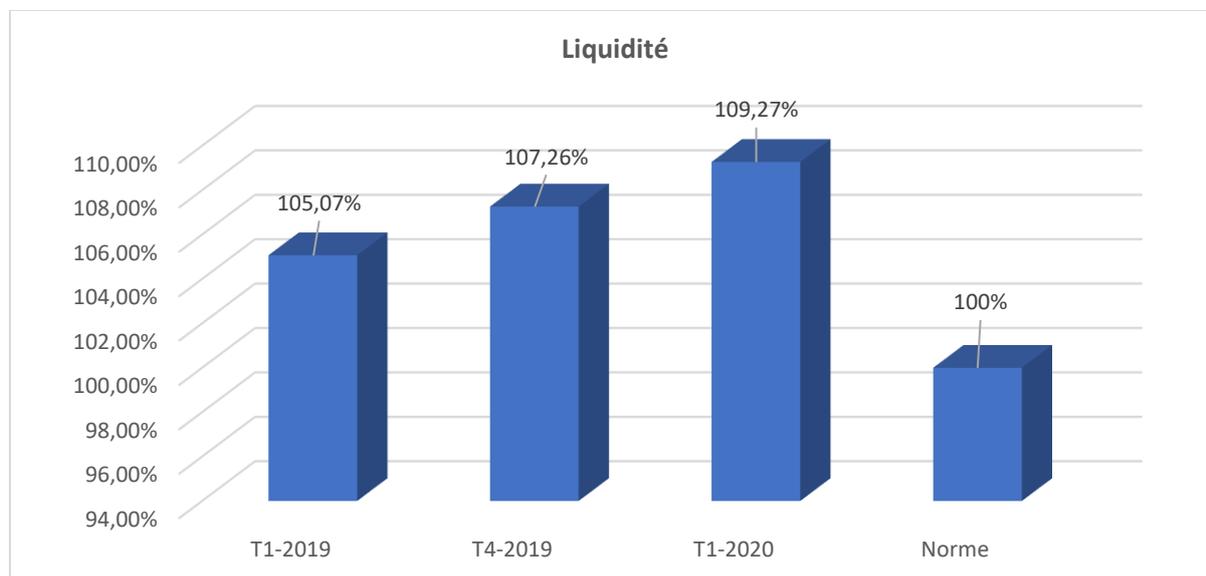


Trois (3) SFD ne respectent pas cette norme.

### Norme de liquidité

Ce ratio ressort au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 109,27 contre 105,07% un an plutôt. Au 31 décembre 2019, il était de 107,26%.

La moyenne sur la période est de 107,20%.



Seize (16) SFD n'ont pas respecté la norme.

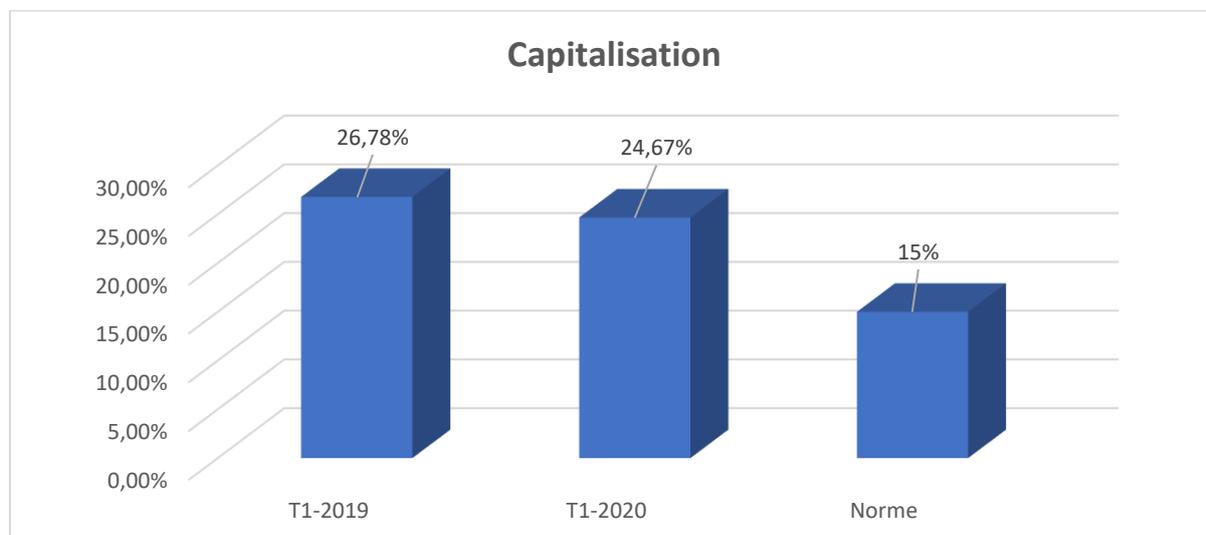
### Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Le ratio ressort au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 il est ressorti à 0,00% pour une norme de 5%.

Tous les SFD respectent cette norme.

### Norme de capitalisation

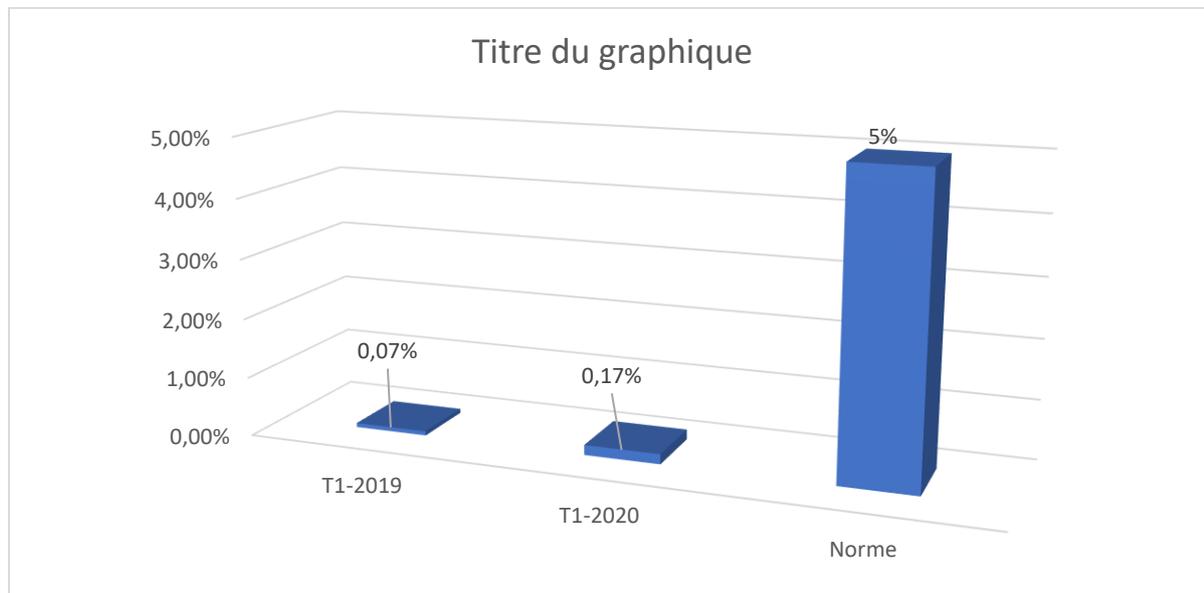
Le ratio au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 est ressorti à 24,67% contre 26,78% un an plutôt. La moyenne sur la période ressort à 25,21%. Les SFD du secteur présentent donc une solvabilité moyenne au regard de leurs engagements.



Douze (12) SFD n'ont pas respecté la norme.

### Limitation des prises de participation

Ce ratio ressort au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 0,17% contre 0,07% un an plutôt. La moyenne du secteur ressort à 0,15%.

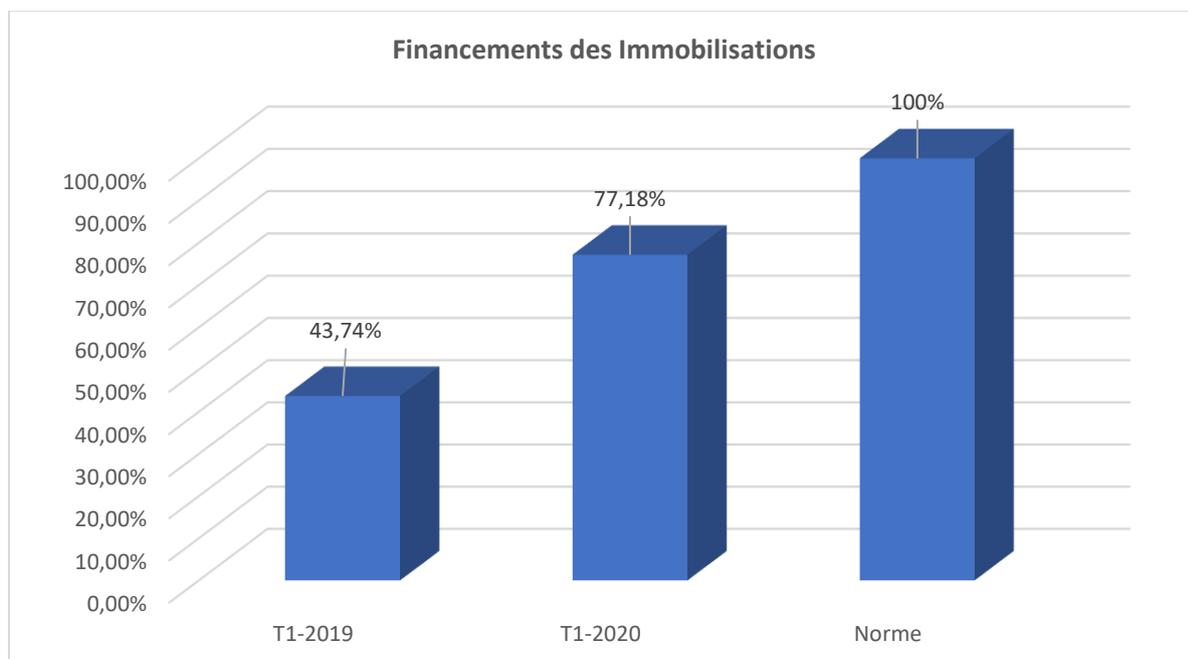


Un (1) seul SFD N'a pas respecté cette norme.

### Financement des immobilisations

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ce ratio est ressort à 77,18% pour une norme de 100% maximum. Il était de 43,74% un (1) an plutôt. La moyenne sur le secteur est 67,31% pour la période.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les titres de participation par les SFD du secteur se trouve donc maîtrisé.



Treize (13) SFD n'ont pas respecté la norme.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERE

### **Rentabilité des fonds propres**

Ce ratio indique la capacité du SFD à générer des revenus à partir de ses fonds propres. Il est obtenu en faisant le rapport entre le résultat d'exploitation hors subventions par le montant moyen des fonds propres pour la période. La norme est de 15% minimum.

Tous les autres indicateurs ne sont pas respectés. Il en découle que la rentabilité des fonds propres n'est pas atteinte avec un taux de -2,51% pour une norme de 15% minimum.

Les SFD du secteur ne génèrent pas de rendements suffisants à partir de leurs actifs pour lesquels le taux ressort même négatif (-0,8%) pour une norme de 3% minimum.

### **Rendement sur actif**

Ce ratio indique la capacité des SFD du secteur à générer des revenus à partir de leurs actifs. Il est obtenu en faisant le rapport résultat d'exploitation hors subventions par le montant moyen de l'actif pour la période.

Les SFD du secteur n'arrivent pas à rentabiliser leurs actifs. En effet, sur les trois (3) trimestres en question on constate que le ratio calculé pour le secteur reste négatif.

Toutefois, il s'est légèrement amélioré au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 en s'établissant à -0,36% contre -1.45% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 et -0,06% au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2017.

### **Autosuffisance opérationnelle**

L'autosuffisance opérationnelle indique si le secteur génère suffisamment de produits à partir de ses opérations pour couvrir les charges que celles-ci engendrent. Elle est calculée en faisant le rapport du montant total des produits d'exploitation par les charges d'exploitation. Ce ratio doit être supérieur à 130%.

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (92,05%) indique que le secteur ne génère pas suffisamment de produits à partir de ses opérations pour couvrir les charges que celles-ci engendrent. Les SFD du secteur n'arrivent pas, à atteindre leur autosuffisance opérationnelle. La norme est de 130% minimum

### **Marge bénéficiaire**

Ce ratio indique la marge de bénéfices réalisée sur les revenus générés par l'activité du SFD. Elle est obtenue en faisant le rapport résultat d'exploitation par les produits d'exploitation. Ce ratio doit être supérieur à 20%.

La marge bénéficiaire affichée à mars 2020 est de -8,63% à l'échelle du secteur pour une norme de 20% au minimum. Il apparaît clairement que les revenus générés de l'activité n'ont pas permis de réaliser de marge suffisante pour permettre d'atteindre un équilibre financier souhaitable pour le secteur.

### **Coefficient d'exploitation**

Le coefficient d'exploitation à l'échelle du secteur permet de mesurer la viabilité du secteur. Il indique l'efficacité du secteur de la Microfinance dans la maîtrise de ses charges et sa capacité à générer des produits supérieurs aux frais engendrés par l'activité entraînant ainsi la pérennité de l'activité. Ce coefficient est obtenu en faisant le rapport, frais généraux par les produits financiers nets. Ce ratio doit être égal au minimum à 60%.

Au 31 mars 2018 il ressort à 191,88 % contre 200% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 et 176,92% au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Cependant il est à noter une légère amélioration de ces indicateurs par rapport à décembre 2019, même s'ils ne sont pas respectés.

## Répartition des SFD par région au 31 Mars 2020

N°	Sigle Structure	Date de Création	Commune	Région	Point de service	
<b>REGION D'AGADEZ</b>						
1	FINANCIERE DE L'AIR « FINAÏR »	07-juin-07	Agadez	Agadez	Agadez	1
2	MEC EMISIKNI	04-déc-00	Agadez	Agadez	Agadez	1
<b>REGION DE DIFFA</b>						
1	N'GADA		Diffa	Diffa	Diffa	1
2	CECA N'GORE		Goudoumaria	Diffa	Goudoumaria	1
<b>REGION DE DOSSO</b>						
1	ASUSUN RAYA KARKARA	01-sept-02	doutchi	Dosso	doutchi	1
2	CSF HINFANI DE DOSSO	28-déc-03	Dosso	Dosso	Dosso (Tessa-Farey)	3
3	MEC ARZIKI MATA	30-juin-10	Dosso	Dosso	Dosso	1
<b>REGION DE MARADI</b>						
1	MEC KARHI DE KORNAKA	09-oct-06	kornaka	Maradi	kornaka	1
2	MEC MUTUNCI DE MAYAHI		Mayahi	Maradi	Mayahi	1
3	MECAT ANFANI TALAKA	20-nov-10	Maradi	Maradi	Maradi	1
<b>REGION DE NIAMEY</b>						
1	Asusu	08-sept-08	Niamey	Niamey	Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua - Diffa	<b>46</b>
2	acep	28-janv-13	Niamey	Niamey	Niamey-Maradi	<b>3</b>
3	TAANADI	01-mars-10	Niamey	Niamey	Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua - Diffa	<b>10</b>
4	UCMN	28-févr-06	Niamey	Niamey	Arlit -Grand Marché - Wadata- Bonkaney - Dogondoutchi -	10
5	MCPEC	01-janv-97	Niamey	Niamey		13
6	COOPEC KOKARI	14-mars-94	Niamey	Niamey	Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua - Diffa	10
7	CAPITAL FINANCE	02-avr-05	Niamey	Niamey	Maradi-Dosso-Tahoua	8
8	MECREF	10-févr-96	Niamey	Niamey	Niamey (Rivoli-Nouveau Marché-Boukoki-YantalaAéroport)- Maradi-Gaya	7
9	COOPEC KAANI	26-mai-01	Niamey	Niamey	Niamey	1
10	MEC AMANA AL OUMMA	29-déc-09	Niamey	Niamey	nd	2
11	CASEF MOURNA	01-juin-09	Niamey	Niamey	Niamey	1
12	CNEC AGIYA	01-janv-08	Niamey	Niamey	Niamey- dosso-tilabery (Say)	1
13	GANI FINANCE SA	Juin 2019	Niamey	Niamey	Niamey	1

14	MEC DOUBARA MMD	13-oct-04	Niamey	Niamey	Niamey	1
15	MEC YAA CIKA	19-mars-13	Niamey	Niamey	Niamey	1
16	MEC « MSP »	30-nov-03	Niamey	Niamey	Niamey	1
<b>REGION DE TAHOUA</b>						
1	COOPEC YARDA TARKA MAGGIA	28-févr-04	Madaoua	Tahoua	Madaoua-Konni- Bouza- Malbaza-Illéla-Madaroufa- Aguié- GuidanRoundji- Dakoro	7
2	MEC DAOURE TAHOUA	08-nov-97	Tahoua	Tahoua	Tahoua	1
3	ASUSUN KEITA	13-mars-99	Keita	Tahoua	Keita	1
4	MEC SO DA YARDA	10-juil-97	Tahoua	Tahoua	Tahoua	1
<b>REGION DE TILABERY</b>						
1	MEC BON BATU	20-févr-97	Tillabéry	Tillabéry	Tillabéry	1
2	IRKOYE GOMNI DE LIBORE	12-avr-01	Liboré	Tillabéry	Liboré	1
3	MEC TODI AYOULI MAKALONDI	23-mai-98	Makolondi	Tillabéry	Makolondi	1
4	MEC LINGUE DE TERA	05-janv-04	Tera	Tillabéry	Tera	1
5	MEC HASKE DE TOUKOUNOUS		filingué	Tillabéry	filingué	1
<b>REGION DE ZINDER</b>						
1	COOPEC YARDA ZINDER	30-oct-12	Zinder	Zinder	Zinder (Mirriah-Magaria- Matamey-Tanout)	3
2	MEC NIYYA	15-janv-01	Zinder	Zinder	Zinder	1